

C. CWS 40
-03

Le 6 novembre 2013

Objet : Équipe d'experts du CWS chargée de l'établissement d'une nouvelle norme de l'OMPI concernant l'échange de données sur la situation juridique des brevets par les offices de propriété industrielle

Madame,
Monsieur,

À sa troisième session, tenue du 15 au 19 avril 2013, le Comité des normes de l'OMPI (CWS) est convenu de créer la nouvelle tâche suivante :

“Élaborer une proposition relative à l'établissement d'une nouvelle norme de l'OMPI concernant l'échange de données sur la situation juridique des brevets par les offices de propriété industrielle. Une fois cette tâche achevée, la proposition correspondante devrait être étendue aux marques et aux dessins et modèles industriels.”

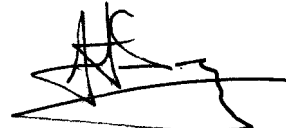
Le CWS a aussi créé l'équipe d'experts correspondante, le responsable de la tâche étant le Bureau international. Le CWS est convenu que les recommandations de l'équipe d'experts devraient être sans préjudice du format à utiliser. Ensuite, en fonction du résultat de cet examen initial, les équipes d'experts existantes chargées du XML devraient être invitées à mettre en œuvre ce résultat en XML. (Voir les paragraphes 52 à 54 du document CWS/3/14.)

Le Bureau international a l'honneur d'inviter par la présente les offices désireux de participer à cette équipe d'experts à désigner leurs représentants. Les participants devront être des spécialistes ayant une connaissance suffisante des pratiques de l'office concernant l'information juridique et les données relatives à la situation juridique. Les travaux de l'équipe d'experts se dérouleront en anglais par voie électronique et devraient débuter en décembre 2013.

/...

./ Si votre office ou votre organisation souhaite participer à cette équipe d'experts, je vous saurais gré de faire parvenir au Bureau international, à l'adresse *cws.mail@wipo.int* avant le 29 novembre 2013, les renseignements concernant vos représentants. (Voir l'annexe pour de plus amples informations.) Je vous saurais gré également de bien vouloir mentionner le numéro de la présente circulaire dans toute correspondance.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Antonios Farassopoulos
Directeur
Division des classifications
internationales et des normes

Annexe de la circulaire C. CWS 40

Pour prendre part aux discussions de l'équipe d'experts sur une plate-forme Wiki, une personne désignée par l'office pour participer à l'équipe d'experts devra créer un compte utilisateur auprès du Centre d'utilisateurs de l'OMPI, à l'adresse <https://www3.wipo.int/wipoaccounts/usercenter/public/register.jsf>, puis le valider en suivant les instructions reçues par courrier électronique.

Lors de la validation du compte, il sera demandé au représentant de créer un nom d'utilisateur qu'il utilisera pour accéder à l'espace Wiki. Il est recommandé de faire précéder le nom d'utilisateur du code ST.3 de l'office, suivi d'un trait d'union (exemple : ca-jsmith).

Une fois le compte créé, prière de faire parvenir au Bureau international, à l'adresse cws.mail@wipo.int, les renseignements suivants :

- nom de l'office ou de l'organisation;
- nom, prénom du représentant (Mme, Mlle, M.);
- poste occupé au sein de l'office;
- nom d'utilisateur auprès du Centre d'utilisateurs de l'OMPI (nom d'utilisateur créé en suivant les instructions indiquées ci-dessus);
- adresse électronique utilisée lors de la création du compte auprès du Centre d'utilisateurs de l'OMPI;
- Équipe d'experts sur la situation juridique.

Après que le Bureau international aura traité les renseignements susmentionnés, la personne désignée recevra une notification lui indiquant qu'elle peut accéder à l'espace Wiki.

Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au Bureau international, à l'adresse cws.mail@wipo.int.